

Tribunes publiées dans le Journal n°40



Rahnia Hama

Majorité municipale

La fin de l'année scolaire apporte son lot de réjouissances qui viennent consacrer les réussites de chacun.

Après avoir célébré les noces d'or et de diamant de onze couples blanc-mesnilois, la municipalité remettra des diplômes aux seniors de notre ville qui se sont illustrés lors des ateliers informatiques organisés à la Maison de quartier Jean-Jaurès puis à la médiathèque.

Nos enfants ne seront pas en reste et recevront pour leur entrée au collège, une liseuse qui leur permettra de consulter des ouvrages classiques et contemporains essentiels dans la poursuite de leurs études. Les bacheliers les plus méritants qui décrocheront une mention très bien au Bac recevront quant à eux une participation importante pour passer leur permis de conduire. Nos jeunes ayant participé à l'enseignement du jeu d'échecs vont également vivre une fin d'année riche en émotions.

Plus de 750 élèves de la commune participeront le 26 mai à une immense compétition, qui récompensera les meilleurs apprentis de ce jeu universel. Ce challenge inter-écoles est le plus grand rassemblement de ce type, organisé en France. Il vient concrétiser l'aboutissement d'une année d'enseignement dans 32 classes de notre ville mais également le travail commun entre l'inspection académique et la municipalité. Ce projet que nous avons initié il y a deux ans rencontre un succès important et permet à nos enfants, tout en s'amusant, de développer des qualités de concentration, de stratégie et d'apprentissage de la démocratie. Dès à présent plus de 77 classes ont manifesté leur intérêt pour mettre en place le jeu d'échecs dans le temps scolaire pour l'année 2016/2017.



Anne-Marie Delmas

« Vert et Ouvert »

Le Plan Local d'Urbanisme voté par l'assemblée du Territoire Terres d'envol dessinera la ville de demain, voire d'après-demain. Le délai entre les choix d'un PLU et le résultat visible de ces choix est d'environ 20 ans. C'est le cas de notre centre-ville décidé dans les années 90. Au delà des discours d'intentions de « merveilleux, de belle facture... », seules les règles inscrites dans le PLU s'appliquent et sont juridiquement opposables.

Nous sommes inquiets des cadeaux faits à la société du Grand Paris. Elle a obtenu une totale liberté dans ses constructions (pas de limite de hauteur, de densité...). Elle a même obtenu la possibilité de construire dans un espace naturel (zone classée N), à savoir le parc urbain, et ce sans limitation de hauteur. Elle pourra également créer des places de stationnements des véhicules correspondant aux besoins des constructions et installations. Bref, aucun texte réglementaire ne s'opposera à un bétonnage de notre magnifique parc urbain. D'autant qu'une partie de l'espace classé boisé du parc a été déclassée.

La surface précédemment vouée aux espaces verts (réels ou en devenir) est diminuée. Le classement en espace naturel de l'avenue Olympe-deGouges ressemble à de l'escroquerie intellectuelle puisque sa fonction de voirie ne peut être remise en cause, par contre l'espace vert situé à proximité de la bibliothèque Jacques Prévert est lui voué au bétonnage. Nous reviendrons sur le sujet mais on peut déjà dire que ce PLU s'appelle OUI à Béton-Mesnil.



Didier Mignot

« Blanc-Mesnil au cœur »

Président du groupe « Blanc-Mesnil au cœur »

Ci-après, la lettre envoyée au maire le 12 avril 2016, sans réponse à ce jour.

«Monsieur le Maire, J'ai lu avec attention l'article, non signé, du numéro 37 du Le Blanc-Mesnilois concernant les conclusions d'un audit financier de notre commune portant essentiellement sur la dernière mandature. Je suis bien évidemment concerné directement par cet audit, aussi je m'étonne de ne pas avoir été sollicité par au moins l'un des trois cabinets qui ont mené cette étude dont l'article en question rend compte – mais c'est maintenant une habitude dans votre communication – de manière pour le moins approximative et erronée.

Je peux me rendre disponible pour vous faire part de vive voix de mes observations sur cet article dont je conteste fermement le contenu. Afin de pouvoir être en pleine connaissance de ce dossier que je ne peux laisser sans suite, je vous saurai gré de bien vouloir me communiquer l'intégralité de cet audit, ainsi que son coût et le nom du rédacteur de l'article évoqué. Je saisis l'occasion de cette lettre pour vous rappeler un précédent courrier dans lequel je vous demandais les critères d'attributions de subventions aux associations sportives de notre ville.

Dans l'attente de ces informations, je vous prie de croire, monsieur le maire, en l'expression de mes salutations distinguées.» La précarité du budget 2016, elle, est bien réelle. Sans les 10 millions d'euros de recette exceptionnelle issus de la vente du centre d'entreprises Einstein, le budget n'est pas équilibré. La vente de notre patrimoine ne dure qu'un temps.